



Marseille, le 10 Avril 2024

DECLARATION LIMINAIRE AU CSA FORMATION SPECIALISEE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée, Santé, Sécurité et des Conditions de Travail,

Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration en formation spécialisée dédié à l'agenda social alors que vous ne donnez toujours pas les moyens nécessaires aux représentant.es d'effectuer leurs missions dans des conditions raisonnables et acceptables.

La note relative aux moyens syndicaux des représentant.es du personnel de la PJJ que Madame NISAND, Directrice de la PJJ, a pris le 1^{er} février 2024 ne respecte pas vos engagements oraux. Cette note ne reconnaît pas suffisamment les moyens nécessaires pour un dialogue social de qualité. La reconnaissance de notre qualité d'élu.e.s aux CSA régional et territorial n'est « ni obligatoire, ni automatique », dans un contexte où nous sommes pourtant régulièrement convoqué.e.s par l'administration de proximité. En cela, elle ne permet pas d'envisager des moyens supplémentaires dans les équipes pour les soutenir dans le cadre de ces convocations.

Les décisions sont insuffisantes et méprisantes, laissant encore la décision aux supérieurs hiérarchiques d'accorder ou non ces allégements d'activités. Le dialogue social reste-t-il pour vous si insignifiant ? Savez-vous qu'au-delà des convocations, la multitude de tableaux et statistiques, nous demandent d'analyser tous vos documents et de les comparer avec les « vraies » réalités en nous reliant avec les professionnel.le.s de terrain. Savez-vous aussi, que nous sommes professionnel.le.s éducatif, social, psychologue, professeur.e.s techniques en parallèle de nos mandats syndicaux et que nous avons des métiers et missions à exercer ?

Pourtant, nous décidons de siéger aujourd'hui malgré cette surdité de l'administration. Nous voulons témoigner du mal-être professionnel vécue par la plupart des professionnel.le.s de la PJJ Sud-Est. La multiplication des Fiches Incidents Signalés (FIS), des suspensions ou fermetures de structure, notamment les CEF (Brignoles, Montfavet), le turn-over dans les équipes à la prochaine mobilité, l'absence de recrutement d'ASS et de psychologues sont autant d'indicateurs des risques psychosociaux à l'œuvre à la DIR Sud-Est. Pourtant Madame La DIR Sud-Est, vous nous aviez dit être particulièrement attachée et sensible à cette question-là. Dans les actes, nous n'entrevoions pas d'améliorations.

Les professionnel.le.s de Milieu Ouvert sont à bout de souffle. La multiplication des protocoles, « fiches réflexe », procédures ne vient qu'effracter le sens de nos missions et la valeur même de nos métiers. Le pire des maux du travail socioéducatif se trouve bien là, la perte de sens. Aujourd'hui, le Milieu Ouvert « fil rouge de l'action éducative » est un colosse aux pieds d'argile. Sans la définition de ce « fil rouge », l'administration n'a cessé d'empiler des tâches et protocoles. Le CJPM est venu encore davantage accentuer cette perte de sens. Comment écrire sur un jeune que nous avons trop peu rencontré ? Quelle énergie dépensée à rechercher des solutions de placement sans relâche, mais surtout sans réponse...Le manque de

place d'hébergement, pousse les professionnels à trouver une place à tout prix sans forcément être en adéquations avec les besoins du jeune. Sans rabaissement des normes d'intervention, le Milieu Ouvert va imposer. Le turn-over perpétuel des équipes de Milieu Ouvert et la multiplication des demandes de mobilités, notamment dans les Bouches-du-Rhône, sont également un signal du mal-être des professionnels de Milieu Ouvert. Dès lors, la perte d'attractivité de nos métiers est déjà à l'œuvre, d'autant que les professionnel.le.s de Milieu Ouvert perçoivent inéquitablement la NBI, et ont l'IFSE le plus faible, avec l'insertion.

L'insertion d'ailleurs pour laquelle l'administration a eu sa solution miracle par le recrutement de correspondant.e.s insertion. Quid de l'état du STEI Marseille, et des UEAJ de la région.

Concernant les hébergements, les équipes sont fragilisé.e.s par le manque de places en foyer classique. Les professionnel.le.s sont particulièrement en souffrance ce qui impacte sur les conditions d'accueil des adolescent.e.s. Dans les derniers mois, de nombreuses suspensions ont eu lieu que ce soit au CEF de Brignoles et celui de Montfavet, avec des événements dramatiques qui se sont déroulés dans ces CEF et des équipes qui se retrouve dans l'instabilité. Le CEF Les Cèdres fait également face à une situation critique et les professionnel.le.s vous ont alerté, le SNPES-PJJ-FSU, aussi, et se montrera vigilant quant à la protection et aux réponses de l'administration pour sécuriser les professionnel.le.s.

L'équipe de l'UEHD d'Antibes est particulièrement en souffrance avec deux seuls éducateurs encore en activité. Quelle sera la recette miracle cette fois ?

Dans ce constat alarmant, vient en plus les JOP et la nécessité sur certains territoire (le 13 et le 06) d'avoir des injonctions à modifier les organisations de travail : taux de présence plus importants, diminution des congés à poser durant la période des JOP, renforcement des UEAT/PEAT, dans un raisonnement prédictif d'une délinquance juvénile à cette période, sans aucune anticipation, et en l'absence de compensation financière. Cela va encore venir impacter les professionnel.le.s de la DIRPJJ Sud-Est et les collectifs de travail.

Madame La DIRPJJ Sud-Est, le SNPES-PJJ-FSU vous demande de prendre la mesure des risques psychosociaux sur votre territoire.

Les représentant.es du SNPES-PJJ/FSU

Au CSA FS de la DIRPJJ Sud-Est

